



Demande de dérogation mineure

Reçu le :

Zonage :

Numéro de la demande :

Réservé à la municipalité

Ce document recto verso doit être entièrement rempli, signé et daté par le demandeur et doit être déposé avec les documents obligatoires annoncés.

Identification	
Prénom et nom :	
Adresse de l'emplacement :	
Numéro de lot de l'emplacement :	
Numéro de matricule de l'emplacement :	
Adresse du demandeur : <i>(Si ce n'est pas la même)</i>	
Courriel :	
Téléphone(s) :	
Mode de paiement :	
Est-ce que cette demande est faite avant, pendant ou après des travaux ?	
Pourquoi vous déposez cette demande ?	

Énonciation des motifs qui empêchent la conformité

Énoncer les raisons pour lesquelles la demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires et des immeubles voisins

Cette demande doit être accompagnée des renseignements et documents suivants

- Lettre explicative de la demande de dérogation mineure
- Dépôt des frais exigibles (500 \$ non remboursables pour la demande + 20 \$ pour le certificat d'autorisation)
- Certificat de localisation
- Plan du projet
- Demande de permis relative à cette dérogation mineure, le cas échéant
- Tout document complémentaire

La demande peut être déposée par courriel (inspection@saintambroise.ca), toutefois, le paiement doit être fait avant.

Le requérant peut payer par chèque ou en argent. Le paiement en argent se fait à la réception. Le paiement par chèque peut se faire à la réception ou par la poste. Deux paiements doivent être faits. Le 500 \$ pour la demande qui est non remboursable et le 20 \$ qui est remboursable si la demande est refusée.

Déclaration et confidentialité

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels (P-39.1), article 8, nous vous informons que les renseignements recueillis dans ce formulaire sont à des fins d'identification de l'emplacement pour l'étude de la dérogation mineure et qu'aucune information ne sera communiquée à moins que la personne consente à la communication des renseignements. Prendre note que ces informations seront transmises pour l'étude de la demande au département du Service de l'urbanisme et au Comité consultatif d'urbanisme.

- ☐ ***J'ai lu et compris que les renseignements fournis dans ce formulaire sont nécessaires pour la demande de dérogation mineure.***
- ☐ ***J'autorise le département du Service de l'urbanisme à prendre des informations supplémentaires, si celles inscrites dans la présente demande ne sont pas complètes.***
- ☐ ***(Facultatif) J'autorise la municipalité à conserver et à utiliser mes coordonnées exclusivement à des fins de communication relatives à des dossiers relevant de sa compétence, y compris ceux ne se rapportant pas à la présente demande.***
- ☐ ***J'autorise la Municipalité à mettre l'adresse et la nature de la demande dans l'avis public ou tout autre élément permettant d'identifier l'emplacement et l'objet de la requête.***
- ☐ ***J'autorise la Municipalité à signifier les informations relatives à cette demande de dérogation mineure par le biais d'une annonce publique ou lors du conseil municipal.***

Signé à : _____, ce ____^e jour de _____ 20__

Signature : _____

*Si le responsable de l'étude considère qu'il manque d'information, il est possible qu'il vous contacte afin de vous demander des informations additionnelles. Il est également possible que le responsable vous contacte pour vous demander d'ajouter des éléments dans la lettre explicative ou pour vous demander d'en retirer.

C'est quoi une dérogation mineure?

La dérogation mineure est une procédure d'*exception* établie par règlement en vertu duquel le conseil municipal peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés (ces travaux doivent avoir été antérieurement autorisés par la Municipalité avec l'appui d'un permis), lesquelles ne satisfont pas à toute la disposition du règlement de zonage ou de lotissement en vigueur.

Quand puis-je faire la demande?

Lorsque l'application du règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur. Lorsqu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins. Lorsqu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme. Lorsque les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et qu'ils ont fait l'objet d'un permis. Lorsque la demande sert à diminuer l'impact de la dérogation mineure et lorsque la dérogation est mineure et implique une analyse qualitative et quantitative.

Toutes dispositions des règlements de zonage et de lotissement, autres que celles relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

Quand est-ce que la dérogation mineure n'est pas pertinente?

Lorsqu'il s'agit d'un moyen de répondre à la demande du requérant à sa convenance. Lorsqu'il s'agit d'un moyen d'éviter une modification aux règlements d'urbanisme. Lorsqu'il s'agit d'une incitation au non-respect des règlements. Lorsqu'il s'agit d'un moyen de légaliser une erreur survenue lors de la construction. Lorsqu'il s'agit d'un moyen de contourner le plan et les règlements d'urbanisme. Finalement, lorsque la demande concerne la sécurité publique, la santé publique, la protection de l'environnement ou le bien-être général.

Quelle est la procédure?

1. Dépôt de la demande à la Municipalité et paiement de la demande lors de la transmission des documents nécessaires à celle-ci.
2. Publication d'un avis détaillé par le directeur général ou le greffier au moins 15 jours avant la tenue de la séance où le conseil municipal doit statuer sur la demande. L'avis se fait conformément à la loi qui régit la Municipalité.
3. Étude du dossier par le comité consultatif d'urbanisme.
4. Dépôt de la recommandation du CCU au conseil municipal.
5. Décision du conseil municipal.

Les frais d'étude de 500 \$ sont NON REMBOURSABLES. Ils n'assurent en AUCUN CAS l'acceptation de la demande. L'acceptation d'une demande reste à la discrétion du conseil municipal en tout temps. Ce dernier peut aussi fixer des conditions à l'acceptation d'une demande, telles que l'aménagement d'un écran protecteur, la plantation d'arbre(s), ou encore peut accepter à la baisse une demande de dérogation mineure.

☐ ***J'ai lu et pris connaissance des présentes informations, je comprends que les frais sont non remboursables et que la demande peut être refusée.***

Signature : _____